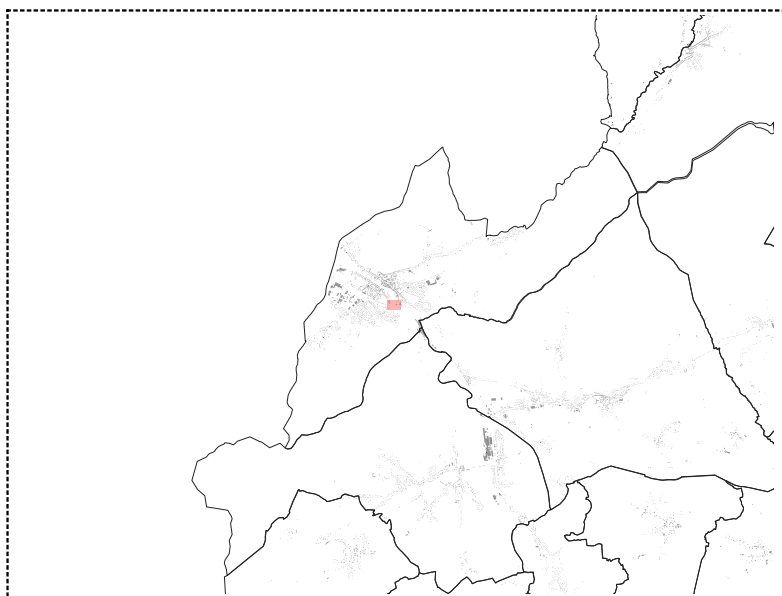
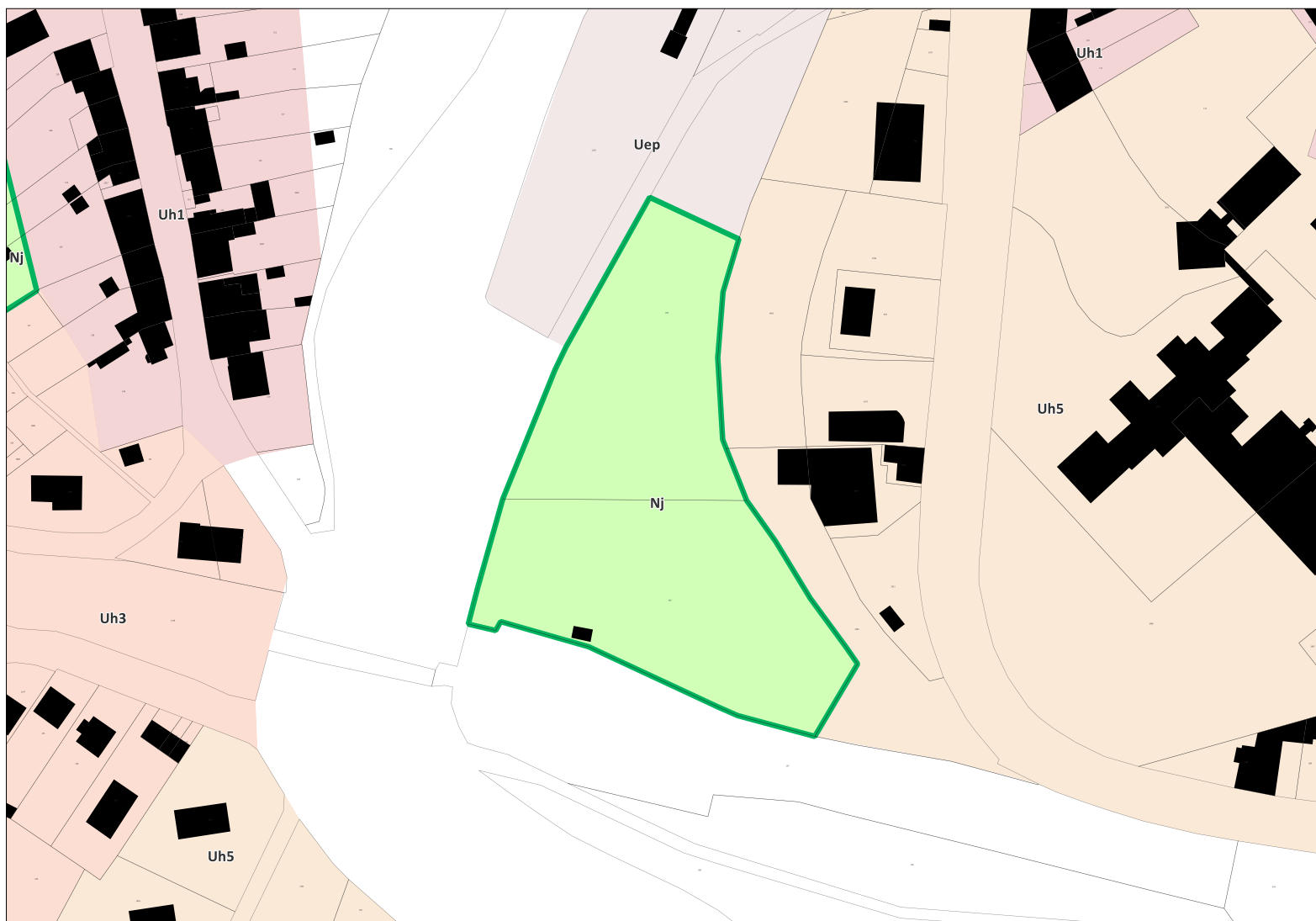




SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nj

STECAL : Secteur naturel des vergers et jardins où les abris sont autorisés dans la limite de 20m²

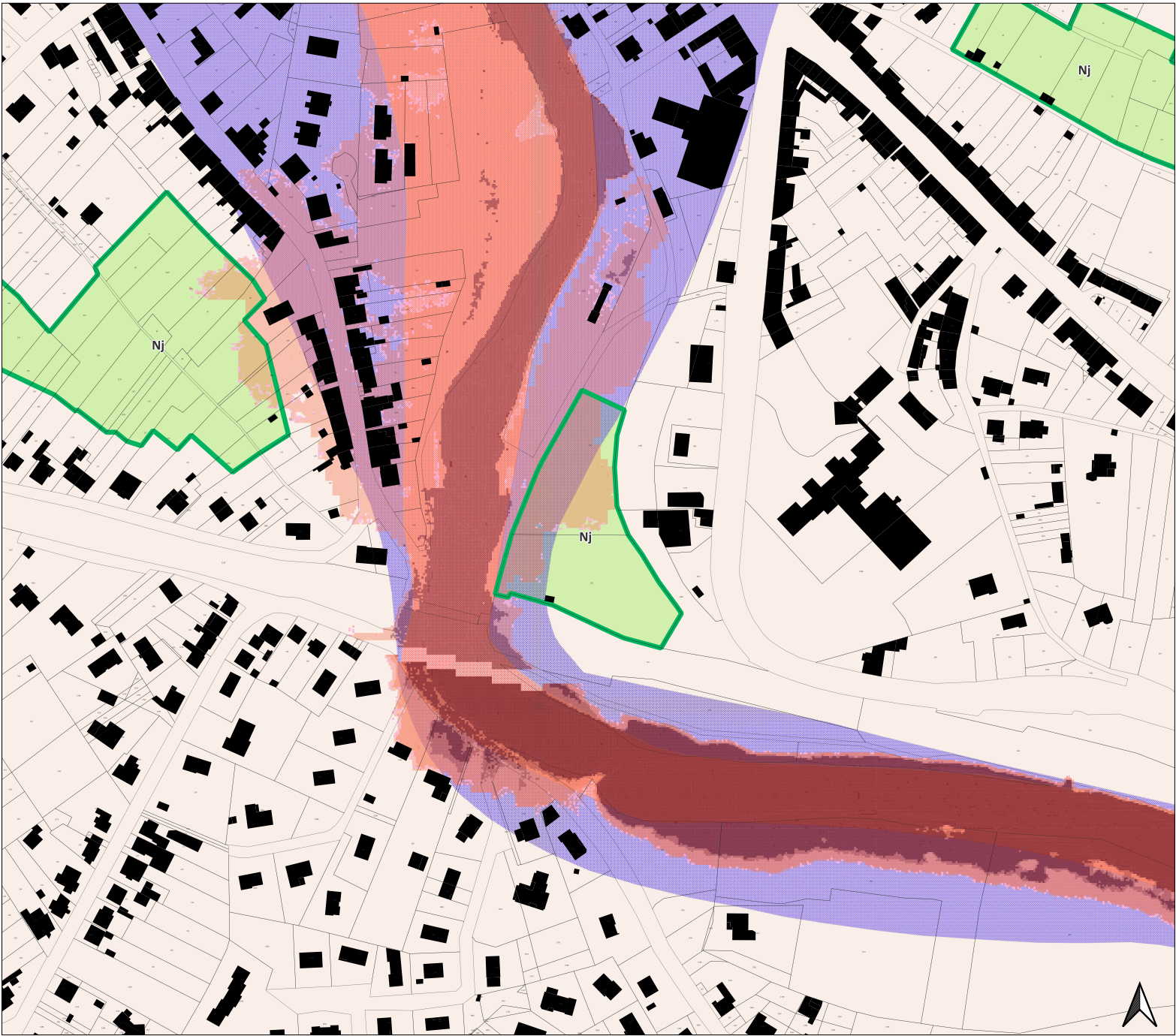
SURFACE (en ha) : 0.72

PROJET : > Site existant

> Privé

> Cabanes de jardin





SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nj

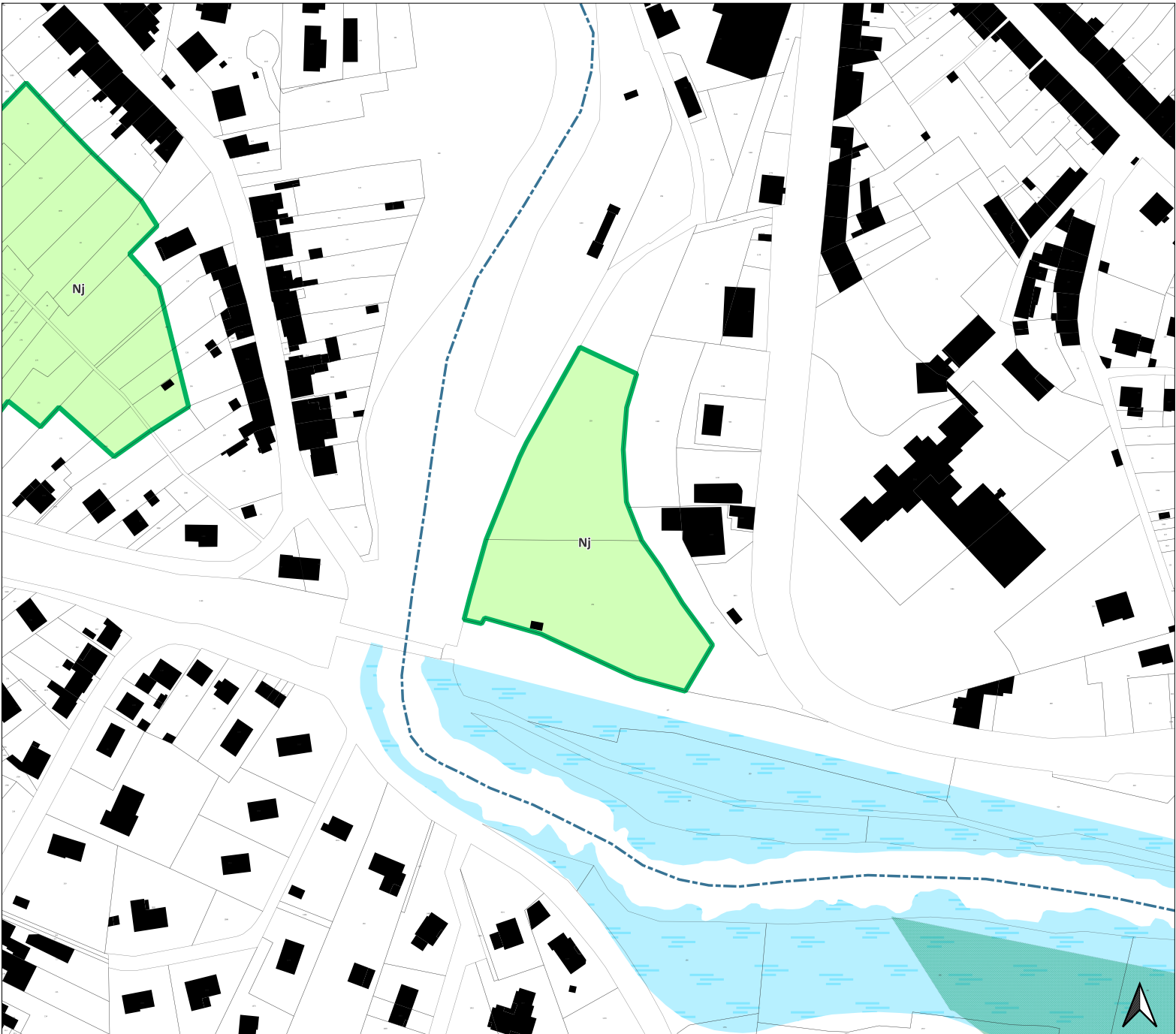
STECAL : Secteur naturel des vergers et jardins où les abris sont autorisés dans la limite de 20m²

ENJEUX : Le secteur est concerné par le risque inondation et le PPri. Étant en zone bleu les projets devront se référer au règlement du PPri.

Enjeux liés aux risques naturels

- CRUE CENTENALE
- Niveaux d'aléa : Modéré ou fort
 - Niveaux d'aléa : Fort
 - Niveaux d'aléa : Très fort

- PPRI DE LA MEURTHE
- Zone bleue : zone d autorisation avec prescriptions spécifiques
 - Zone rouge : zone d interdiction
- ARGILES
- Faible
 - Moyen



SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nj

STECAL : Secteur naturel des vergers et jardins où les abris sont autorisés dans la limite de 20m²

ENJEUX : Le site est concerné par une ZNIEFF de type 2. L'implantation d'un abri sur le secteur n'impactera pas les milieux en raison de sa faible emprise.

- Délimitation du secteur
- Enjeux environnementaux et paysagers

Arrêté de Protection de Biotope

ZNIEFF 1

ZNIEFF 2

NATURA 2000

Zone Humide Effective

Réserve nationale

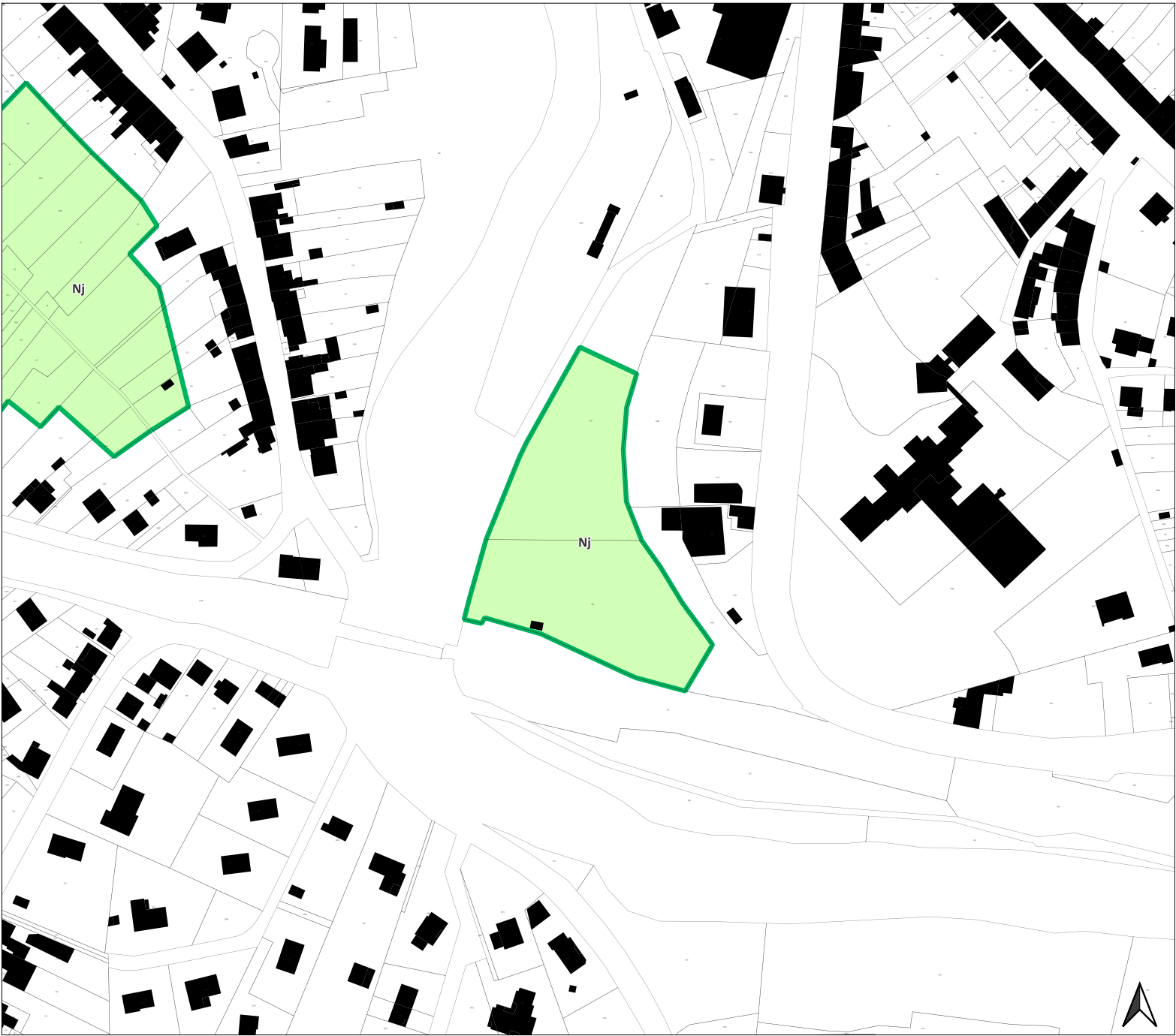
Réservoirs trame prairie

Corridors trame prairie

Réservoirs trame forêt

Corridors trame forêt

Trame bleue



SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nj

STECAL : Secteur naturel des vergers et jardins où les abris sont autorisés dans la limite de 20m²

ENJEUX : Le secteur n’a pas d’impact sur les terres agricoles, pastorales ou forestières

- Délimitation du secteur
- Enjeux agricoles
- Bâtiments agricoles
- Périmètre ICPE
- Périmètre RSD
- Registre Parcellaire Graphique 2022
- Enjeux forestiers
- ONF- Forêts Publiques